

Compte – Rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 21 Août 2015

Sous la présidence de M. Le Maire Christian ALEXANDRE

Etaient présents :

ALEXANDRE Christian, JOUBERT Marc, RECOQUE Pascal, ALLARD Jean-Yves, GEORGET Arthur, LACROIX Yvette, MATICHARD Gilles, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien

Avaient donné pouvoir : MARTIN Isabelle à ALEXANDRE Christian
HAUTEVILLE Cyril à JOUBERT Marc

Secrétaire de Mairie :
Florence Pelin

Secrétaire de Séance :
Arthur Georget et Yvette Lacroix

Ordre du jour

- Informations diverses
- Délibérations
 - Loyer du local du rez-de-chaussée de l'ancienne perception : cabinet de kinésithérapie
 - : Retrait de la délibération n°8 du 24.07.2015
 - Demande de prorogation du délai de dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)
- Questions diverses

Informations Diverses

- Le maire remercie tous les élus pour avoir répondu immédiatement à son appel lors de la constatation de la baisse du niveau du château d'eau début Août : l'accumulation des activités dans le bourg et la découverte de fuites d'eau multiples a poussé la municipalité à fermer exceptionnellement le réseau d'eau 2 nuits de suite. Le Syndicat des Eaux Ance – Arzon a accepté de livrer une citerne d'eau au château d'eau. Finalement, le niveau est remonté mais cela attire l'attention du conseil vers la nécessité d'une réfection du réseau d'eau dans le village. En outre, la mairie va mettre en place un relevé du débit d'eau au niveau des captages.

Par ailleurs, le maire remercie les élus qui ont continué à fonctionner pendant ses vacances de fin Juillet ce qui confirme l'esprit d'équipe qui anime le conseil municipal.

– La commune de Viverols est qualifiée pour le second tour du concours « Village fleuri ».

Le jury viendra revisiter le village le lundi 7 septembre à 14h30. Il est demandé de préparer un plan de fleurissement du village : la compagne d' Arthur Georget a préparé un schéma d'évolution du chemin des écoliers.

– Le déménagement de la mairie aura lieu entre le 15 octobre au 30 octobre 2015 dans les locaux de la maison Granet libérés par le regroupement des activités de la Communauté de Communes dans l'office du tourisme et la pièce du point Visio, prévu entre le 15 et le 30 septembre.

– Après l'achat de la salle des fêtes, un plan de rénovation est en préparation avec la communauté de communes comprenant deux objectifs : un objectif communal avec en particulier, une salle de bal de 150m² et une cuisine dans le rez-de –chaussée de la zone notariale ; un objectif culturel avec la création d'une salle de spectacle souhaitée par la commune et la Communauté de Communes. Des visites dans des lieux mixtes de ce type sont prévues

– Les archives du village vont être triées par une spécialiste engagée par la Communauté de Communes de Novembre 2015 à Janvier 2016. Le rangement définitif de ces archives pourrait se faire au 1^{er} étage de l'école dans une salle qui serait approprié à cet effet. Un nouveau mode de rangement est prévu et la secrétaire de Mairie suivra une formation.

– Le sous-préfet a rendu visite au maire pour nous informer que, dans la nouvelle loi territoriale, nous serons très vraisemblablement rattaché à une Communauté de Communes centrée sur Ambert qui regroupera les 4 communautés de communes de l'arrondissement d'Ambert. Les possibilités de discussion sont très réduites.

– Dans le cadre du projet de la Communauté de Communes « Bien Vieillir en Vallée de l'Ance », trois projets sont retenus : développement du SIVOM de Viverols ; développement de transports en commun vers les grandes villes, St-Etienne et Clermont-Ferrand ; mutualisation des services des maisons de retraite de Viverols et Saint Anthème.

– Eric Picard : dans le cadre du Contrat territorial de l'Ance du Nord, une étude sur les zones humides est en cours de réalisation par un technicien missionné par la CCVA. Cette étude doit être clôturée pour le 19 septembre.

– Marc Joubert : concernant la consommation électrique de Viverols, nous payons annuellement actuellement 30 000€ à l'EDF. Avec la coupure des éclairages durant une partie de la nuit prévue avec le SIEG, nous pourrions économiser 4500€. L'éclairage public compte pour 8000€ dans le budget soit un quart de notre consommation.

- Pascal Recoque : le nouveau véhicule de la mairie, un DACIA DOCKER, vient d'arriver.
- Dernière minute : les dossiers de travaux sur les dessertes forestières sont à déposer avant le 30 Septembre 2015.

Délibérations

1°) Loyer local rez-de-chaussée Ancienne Perception

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande faite par Madame Claire CHALANDRE, kinésithérapeute, afin de sous-louer une pièce située dans son local, au cabinet d'infirmiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame Claire CHALANDRE de sous louer une pièce de son local au cabinet des infirmiers à compter du 1^{er} août 2015
- de fixer le montant de loyer à 250 euros mensuel
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un nouveau bail modifié à compter du 1^{er} août 2015
- que le montant du loyer sera révisé chaque année le 1^{er} janvier, en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2°) Retrait de la délibération n°8 du 24.07.2015 (Vente du bâtiment cadastré B 667 – Mairie)

Monsieur le Maire informe l'assemblée des procédures à suivre en ce qui concerne la cession des biens publics des communes, notamment :

- . la désaffectation du bien
- . la constatation de cette désaffectation
- . le déclassement de ce bien dans le domaine privé par délibération
- . la vente effective de ce bien par délibération

De ce fait, il est nécessaire de retirer la délibération n°8 du 24/07/2015 intitulé « Vente du bâtiment cadastré B 667 (Mairie) » qui de fait, est illégale puisque ne suivant pas cette procédure mais « en droit », cette délibération n'est pas remise en question.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de retirer la délibération précédemment

citée.

Vote : Pour : 10 Contre : 1 (FabienPORTENEUVE) Abstention : 0

3°) Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter une délibération de dernière minute demandée par le Communauté de Communes.

Demande de prorogation du délai de dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la délibération prise en Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance le 25 juin 2015, portant création d'un service commun pour la réalisation de l'AD'AP. La Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance a donc lancé un appel d'offre pour le compte des communes de Baffie, Eglisolles, La Chaulme, Medeyrolles, Saillant, Saint Anthème, Saint Clément, Saint Romain, Sauvessanges, Viverols et de la CCVA, pour la réalisation des diagnostics d'accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au publics.

Cet appel d'offre ayant été infructueux et vu le délai de remise de l'agenda fixé au 27/09/2015, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de prorogation du délai de dépôt d'un Agenda d'accessibilité programmée.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions Diverses

- Maison Alligier :

La donation de la maison Tixier par testament à la municipalité stipule que la mairie durant 30 ans peut louer ou vendre ou prêter cette maison à condition que la personne qui s'installe en fasse sa résidence principale.

Nous avons trois demandes de location actuellement en attente et que nous examinerons ultérieurement. En effet, il y a des travaux à prévoir.

- Subvention de l'association de chasse

Lecture de la lettre du président de la chasse est faite, lettre qui reproche au maire de ne pas avoir lu la lettre de demande lors de la séance de février traitant de ce sujet, ce qui paraît peu vraisemblable puisqu'une subvention a été accordée à condition que la demande soit complétée.

Le maire confirme avoir lu à haute voix la lettre du président lors de sa demande de subvention (comme toutes les autres lettres de chaque association !) et un témoin présent lors de la lecture confirme la bonne lecture de ce premier courrier. En outre, le président de l'association confirme son refus de transmettre le bilan financier pluriannuel de l'association. De ce fait, la subvention ne peut être versée.

-Association des anciens d'Algérie:

En l'absence de demande écrite, aucune subvention n'a été accordée en 2015. L'an prochain, Arthur Georget se propose pour aider à la rédaction du dossier de demande de subvention.

Fin de la séance à 22h15.